



Rassemblement silencieux vendredi 30 mars 2012

Des suicides et tentatives de suicide ont récemment eu lieu parmi les personnels de la Région Île-de-France.

Nos organisations syndicales constatent tous les jours, dans les services et dans les établissements scolaires, que la dégradation des conditions de travail a un effet direct sur la santé des personnels.

À plusieurs reprises, nous avons alerté sans effet la Région des grandes difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs fonctions. Nous avons réclamé l'adoption du document de prévention, mais son élaboration est différée à coup d'audits et de diagnostics. Au dernier CTP l'employeur est allé jusqu'à retirer la parole à un de vos représentants. Ce n'est pas acceptable.

De plus, la Région a décidé unilatéralement de lancer une étude par l'intermédiaire d'un organisme privé. Extérioriser ce travail, c'est tourner le dos aux organisations syndicales qui sont les mieux à même de connaître la réalité des difficultés du travail au quotidien.

**Pour l'ensemble de ces raisons,
nous invitons les agents de la région
Île-de-France, tant du siège que des lycées,
à un rassemblement silencieux
le vendredi 30 mars 2012, de 11h à 13h,**

Place André Tardieu, 75007 PARIS

(en face du 35 boulevard des Invalides, à la sortie du Métro Saint-François Xavier)

Parce que le suicide ne peut pas être une solution, nous voulons :

- L'immédiate adoption d'un document de prévention des risques incluant une formation des responsables en milieu de travail sur les risques psychosociaux (notamment les managers et les responsables à la santé au travail) sur la base du programme national contre le suicide (2011-2014).
- L'application du droit, c'est-à-dire des enquêtes sur chaque situation avec un représentant des salariés et un représentant de l'employeur, dans le cadre du CHS-CT afin de comprendre chaque situation et, si nécessaire, améliorer ensemble notre prévention des risques.
- La prise en compte de l'expression des organisations syndicales et des revendications d'amélioration des conditions de travail dont elles sont porteuses.

Ce rassemblement dans la dignité aura la forme juridique d'un préavis de grève afin de faciliter le déplacement des agents venant de loin. Comme pour toutes les grèves et encore plus pour celle-ci, nos organisations demanderont au Président de la Région de ne pas effectuer de prélèvements de salaires.